

voilà tout à coup promus chefs, ministres. Bien sûr, les fonctionnaires les aident; ils sont les esclaves des fonctionnaires qui peuvent se montrer très aimables envers eux ou bien «assassiner» le ministre s'ils le souhaitent.

Quant à moi, lorsque je suis passé au rang de ministre, j'avais besoin du concours des fonctionnaires. Je ne doute pas qu'ils m'aient beaucoup aidé et donné de bons conseils. Bien entendu, nous ne pensions pas toujours la même chose. Alors, nous tenions conseil et examinions les problèmes en commun; je n'avais pas toujours raison et eux non plus, mais de nos opinions erronées respectives se dégagèrent généralement de bonnes solutions. C'est la première occasion qui m'est offerte ici d'exprimer mes sincères remerciements aux fonctionnaires du Nouveau-Brunswick et de la Commission hydro-électrique de leur précieuse collaboration durant mes huit années avec eux.

Toutefois, certaines de nos sociétés d'État me laissent plus indifférent. Il me semble que leur rôle a été exagéré. Les sociétés d'État se sont retirées dans une tour d'ivoire, la loi de Parkinson s'y applique très souvent, et elles sont devenues maîtresses de leur propre destinée. Il est vrai qu'elles prétendent être comptables à un ministre du cabinet en lui soumettant un rapport annuel, qui contient très peu de précisions sur leur administration. Leurs avis d'interpellation prouvent dans bien des cas qu'elles peuvent se tromper. Ainsi, nous avons l'avis d'interpellation concernant le Canadien National et j'ai également l'avis d'interpellation à propos de Radio-Canada. Ces avis d'interpellation relatifs à deux films réalisés par l'Office national du film m'ont prouvé que ces sociétés avaient tort. En ce qui concerne la première interpellation, on indiquait des dépenses de \$333,000 et un revenu de \$8,000, en chiffres ronds. Pour la seconde interpellation, on indiquait des dépenses de \$524,000 et un revenu de \$113,000. Pour ma part, ce sera la limite parce que ces films sont dépassés aujourd'hui. Il n'y en a que deux que nous connaissions, or bon nombre ont été réalisés et ils ont coûté fort cher.

Je souligne ces choses pour montrer que les sociétés d'État se sont trompées. Comment le savons-nous à moins de recourir aux avis d'interpellation et d'obtenir des réponses? À mon avis, la Société Radio-Canada ne respecte pas le public et s'en ficherait encore davantage si ce n'était que ce dernier paie pour ses extravagances et ses abus de deniers publics.

Les Canadiens et le monde chrétien tout entier peut-être ont deux principales fêtes, Noël et Pâques, lesquelles sont habituellement accompagnés d'un certain esprit religieux.

[L'hon. M. Fournier (Madawaska-Restigouche).]

Ceux d'entre vous qui avez vu la télévision le soir de Pâques avant les nouvelles de dix heures se rappelleront le film honteux que Radio-Canada a jugé bon de présenter. Il n'avait rien de religieux. Des centaines d'autres sujets auraient mieux convenu comme émission, mais au lieu on a fait passer un «hippie» rebelle, frais sorti de prison et qui devait y retourner. Le film, télévisé partout aux États-Unis, montrait ce «hippie» allant d'un endroit à l'autre, prêchant la révolte, ridiculisant la loi et maudissant les tribunaux et la justice.

Quel bel exemple! Comment mieux encourager la révolte chez les jeunes qu'en faisant des héros de ces monstres? On devrait sûrement faire preuve d'assez de jugement, à Radio-Canada, pour faire passer une meilleure émission le dimanche de Pâques.

Mais revenons aux sociétés de la Couronne. Les sénateurs le savent, nous avons maintenant à Ottawa, au sein du gouvernement, 46 sociétés de la Couronne. Elles sont classées aux annexes B, C et D. À l'annexe B nous en comptons 13, à C, 17, et à D 16, ce qui donne le total de 46.

Honorables sénateurs, de votre consentement et de celui de la Chambre, j'aimerais que la liste de ces sociétés de la Couronne et des ministères dont elles relèvent, fassent partie de mes observations ce soir.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[La liste des sociétés de la Couronne paraît à l'appendice «A», voir pages 847-848.]

L'honorable M. Fournier: Avant de terminer, j'aimerais rappeler un voyage en France, où j'ai passé deux semaines en 1956 à faire une étude sur la possibilité d'aménager une usine marémotrice à Passamaquoddy. Vous le savez, les Français ont construit une usine à Saint-Malo qui fonctionne à partir de l'énergie des marées. J'ai fait le voyage avec des fonctionnaires au moment où la France comptait vingt-deux partis politiques et aussi où certains gouvernements duraient moins de soixante heures.

J'ai donc demandé à ces gens comment ils s'arrangeaient pour faire fonctionner le gouvernement alors qu'on ne peut même pas former un cabinet? Ils m'ont répondu: «Que nous importe le gouvernement? Ce sont les fonctionnaires, c'est nous qui dirigeons le pays.» C'est une chose que je n'ai jamais oubliée.

J'ajouterai que si nous n'y prenons pas garde, nous pourrions fort bien nous trouver devant une situation semblable au Canada. Si nous ne nous réveillons pas pour replacer l'autorité là où elle doit être, nous courons